

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1879

17 août 2011

SOMMAIRE

ADF Comptabilité S.A.	90180	JNL Participations S.A.	90186
Arvo Investment Holdings S.à r.l.	90156	Jubelade S.A.	90184
Auf dem Pesch S.A.	90185	Jubelade S.C.A., SICAV-FIS	90184
BGP (Devco) S.à r.l.	90180	Koch Nitrogen S.à r.l.	90186
Claudas Investments S.à r.l.	90159	KV Tomsen S.A.	90187
Free Lands S.A.	90154	KV Tomsen S.A.	90186
G4S General Services S.A.	90158	Largo S.à r.l., SPF	90191
G4S Security Services S.A.	90170	L.B. Professionnel S.à r.l.	90191
G4S Technologies S.à r.l.	90170	Leo Participations S.A.	90183
Galique S.A.	90157	Les Hellébores S.A.	90179
Gawalux Development	90157	Le Sot L'y Laisse S.A.	90191
Generali European Real Estate Invest- ments S.A.	90146	Lexin Alfortville S.à r.l.	90192
Gentiannes S.A.	90158	Linec Immobilière S.A.	90192
GG Capital S.à r.l.	90158	LNJ Participations S.A.	90192
Glentel International Corp.	90157	Mac Faren S.A.	90150
Happy S.à r.l.	90179	Majestic Holdings S.à r.l.	90179
Hewlett-Packard Luxembourg Participa- tions S.à r.l.	90171	Matsa S.A.	90150
Hill International S.A.	90178	Media Properties S.à r.l.	90171
Ignis et Glacies S.à r.l.	90179	Pat International S.A.	90191
IMES Luxembourg S.A.	90182	Picmed S.A.	90158
Immogroup S.A.	90184	Polma 1 S.A.	90151
Immogroup S.A.	90157	Pons Finance S.A.	90171
Immo Théâtre S.A.	90184	Prima Invest S.A.	90185
Indoor Media Company Luxembourg SA et/ou Boomerang Luxembourg SA	90179	QTO International S.A.	90163
ING REEIF Soparfi D S.à r.l.	90154	Tiburon S.A.	90183
Insurance, Consulting, Investment Group Luxembourg	90185	U.R.S.I.L. (Union des Responsables des Soins Infirmiers du Luxembourg)	90187
Integra Consultancy Services S.A.	90185	Valorem Investissements S.A.	90174
Iris Consulting S.A.	90186	W2007/W2008 Ourse Holding B S.à r.l. ..	90192
Jade Luxembourg S.A.	90156	XLNT S.A.	90170
J-J. Partners S.A.	90171	Zeeman Luxemburg S.à r.l.	90172
		ZEEMAN textielSupers S.à r.l.	90172

Generali European Real Estate Investments S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of May.

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Generali European Real Estate Investments S.A.", (hereinafter the "Company") a société anonyme – Fonds d'Investissement Spécialisé incorporated under the form of a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 121.362, incorporated pursuant to a deed dated 17 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 November 2006, number 2236. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 January 2011, number 138.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg, having been appointed chairman,

who appointed as secretary Mr Guy DECKER, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Bart DENYS, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred sixty-nine thousand nine hundred and ninety-three Euros and sixty-three Eurocents (EUR 869,993.63) in order to raise it from its current amount of six million and sixty-seven thousand six hundred and ninety-two Euros and seventy-one Eurocents (EUR 6,067,692.71) to the amount of six million nine hundred thirty-seven thousand six hundred and eighty-six Euros and thirty-four Eurocents (EUR 6,937,686.34) by creating and issuing one hundred eighty-three thousand nine hundred and thirty-one (183,931) class A shares with a nominal value of four Euros and seventy-three Eurocents (EUR 4.73) each and with a total share premium of seven million eight hundred and thirty thousand and six Euros and thirty-seven Eurocents (EUR 7,830,006.37).

2. Decision to amend accordingly article 5.2 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth be as follows:

“ **5.2.** The Company has, at 12 May 2011, a subscribed share capital of six million nine hundred thirty-seven thousand six hundred and eighty-six Euros and thirty-four Eurocents (EUR 6,937,686.34) divided into one million four hundred and sixty-six thousand seven hundred and forty-one (1,466,741) fully paid up redeemable Class A Shares in the Generali European Real Estate Investments S.A. – GREF Compartment of a par value of four Euros and seventy-three Eurocents (EUR 4.73) per Share.”

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed 'ne varietur', will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

The appearing parties, representing the whole corporate capital, take the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of eight hundred sixty-nine thousand nine hundred and ninety-three Euros and sixty-three Eurocents (EUR 869,993.63) in order to raise it from its current amount of six million and sixty-seven thousand six hundred and ninety-two Euros and seventy-one Eurocents (EUR 6,067,692.71) to the amount of six million nine hundred thirty-seven thousand six hundred and eighty-six Euros and thirty-four Eurocents (EUR 6,937,686.34) by creating and issuing one hundred eighty-three thousand nine hundred and thirty-one (183,931) shares with a nominal value of four Euros and seventy-three Eurocents (EUR 4.73) each and with a total share premium of seven million eight hundred and thirty thousand and six Euros and thirty-seven Eurocents (EUR 7,830,006.37), in consideration of cash payment.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes:

1. Generali Rueckversicherung AG, having its registered office at Landskrongasse 1-3, AT -1010 Wien, Austria, represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 5 May 2011,

who declares to subscribe for 17,962 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

2. Generali Vie S.A., having its registered office at 11 Boulevard Hausmann, 75009 Paris, France, represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 5 May 2011,

who declares to subscribe for 44,905 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

3. AachenMünchener Lebensversicherung AG, having its registered office at Agrippinawerft 30, 50678 Cologne, Germany, represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 11 May 2011,

who declares to subscribe for 14,370 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

4. Generali Lebensversicherung AG, having its registered office at Agrippinawerft 30, DE - 50678 Cologne, Germany, represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 11 May 2011,

who declares to subscribe for 8,981 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

5. Volksfürsorge Deutsche Lebensversicherung AG, having its registered office at Agrippinawerft 30, DE - 50678 Cologne, Germany, represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 11 May 2011,

who declares to subscribe for 21,555 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

6. GENERALI Real Estate Investments N.V., having its registered office at Diemerhof 42, 1112 XN Diemen, Amsterdam, the Netherlands, represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 9 May 2011,

who declares to subscribe for 17,962 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

7. Assicurazioni Generali S.p.A., having its registered office at Via Machiavelli 4, I - 34132 Trieste (TS), Italy, represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 9 May 2011,

who declares to subscribe for 44,905 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

8. Generali Vida - Companhia de Seguros, S.A., having its registered office at Avenida Duque d'Avila 114, P - 1069-047 Lisboa, Portugal, represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 4 May 2011,

who declares to subscribe for 2,155 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

9. Generali - Companhia de Seguros, S.p.A., having its registered office at Avenida Duque d'Avila 114, P - 1069-047 Lisboa, Portugal, represented Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 4 May 2011,

who declares to subscribe for 2,155 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

10. Generali España S.A. de Seguros Y Reaseguros, having its registered office at Orense 2, ES - 28020 Madrid, Spain, represented by Me Bart DENYS, prenamed, by virtue of a proxy given on 10 May 2011,

who declares to subscribe for 8,981 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

All these shares and their share premium have been fully paid-in, so that the total amount of eight million seven hundred thousand Euros (EUR 8,700,000.-) corresponding to the share capital increase of an amount of eight hundred sixty-nine thousand nine hundred and ninety-three Euros and sixty-three Eurocents (EUR 869,993.63) and the share premium of an amount of seven million eight hundred and thirty thousand and six Euros and thirty-seven Eurocents (EUR 7,830,006.37) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Second resolution

The shareholders hence decide to amend article 5.2 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth be as follows:

" 5.2. The Company has, at 12 May 2011, a subscribed share capital of six million nine hundred thirty-seven thousand six hundred and eighty-six Euros and thirty-four Eurocents (EUR 6,937,686.34) divided into one million four hundred and sixty-six thousand seven hundred and forty-one (1,466,741) fully paid up redeemable Class A Shares in the Generali European Real Estate Investments S.A. – GREF Compartment of a par value of four Euro and seventy-three Eurocents (EUR 4.73) per Share."

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand four hundred sixteen Euros and ten Eurocents (EUR 4,416.10).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first names, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille onze, le douze mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Generali European Real Estate Investments S.A." (ci-après la "Société") une société anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 121.362, constituée en vertu d'un acte notarié daté du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 novembre 2006, numéro 2236. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire instrumentant le 23 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 24 janvier 2011, numéro 138.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg.

La réunion élit comme scrutateur Me Bart DENYS, avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt treize Euros et soixante-trois centimes (EUR 869.993,63) afin de le porter de son montant actuel de six millions et soixante-sept mille six cent quatre-vingt douze Euros et soixante et onze centimes (EUR 6.067.692,71) à six millions neuf cent trente-sept mille six cent quatre-vingt six Euros et trente-quatre centimes (EUR 6.937.686,34) par la création et l'émission de cent quatre-vingt trois mille neuf cent trente-et-un (183.931) Actions de Classe A d'une valeur nominale de quatre Euros et soixante-treize centimes (EUR 4,73) chacune et avec une prime d'émission de sept millions huit cent trente mille et six Euros et trente-sept centimes (EUR 7.830.006,37).

2. Décision de modifier en conséquence l'article 5.2 des Statuts de la Société qui sera dès lors comme suit:

« 5.2. La Société a, en date du 12 mai 2011 un capital social souscrit de six millions neuf cent trente-sept mille six cent quatre-vingt-six Euros et trente-quatre centimes (EUR 6.937.686,34) divisé en un million quatre cent soixante six mille deux centre quarante et une (1.466.241) Actions entièrement libérées rachetables de Classe A dans le compartiment Generali European Real Estate Investments S.A. – Compartiment GREF d'une valeur nominale de quatre Euros et soixante-treize centimes (EUR 4,73) par Action entièrement libérée.»

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt treize Euros et soixante-trois centimes (EUR 869.993,63) afin de le porter de son montant actuel de six millions et soixante-sept mille six cent quatre-vingt douze Euros et soixante et onze centimes (EUR 6.067.692,71)

à six millions neuf cent trente-sept mille six cent quatre-vingt six Euros et trente-quatre centimes (EUR 6.937.686,34) par la création et l'émission de cent quatre-vingt trois mille neuf cent trente-et-un (183.931) Actions de Classe A d'une valeur nominale de quatre Euros et soixante-treize centimes (EUR 4,73) chacune et avec une prime d'émission de sept millions huit cent trente mille et six Euros et trente-sept centimes (EUR 7.830.006,37) en considération d'un apport en numéraire.

Souscription - Libération

1. Generali Rueckversicherung AG, ayant son siège social au 1-3 Landskrongasse, AT -1010 Wien, Autriche, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 mai 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 17.962 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

2. Generali Vie S.A., ayant son siège social au 11 Boulevard Hausmann, 75009 Paris, France, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 mai 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 44.905 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

3. AachenMünchener Lebensversicherung AG, ayant son siège social au 30 Agrippinawerft, 50678 Cologne, Allemagne, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 mai 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 14.370 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

4. Generali Lebensversicherung AG, ayant son siège social au 30 Agrippinawerft, DE - 50678 Cologne, Allemagne, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 mai 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 8.981 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

5. Volksfürsorge Deutsche Lebensversicherung AG, ayant son siège social au 30 Agrippinawerft, DE - 50678 Cologne, Allemagne, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 mai 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 21.555 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

6. GENERALI Real Estate Investments B.V., ayant son siège social au 42 Diemerhof, 1112 XN Diemen, Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 mai 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 17.962 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

7. Assicurazioni Generali S.p.A., ayant son siège social au 4 Via Machiavelli, I - 34132 Trieste (TS), Italie, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 mai 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 44.905 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

8. Generali Vida - Companhia de Seguros, S.A., ayant son siège social au 114 Avenida Duque d'Avila, P - 1069-047 Lisbonne, Portugal, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 May 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 2.155 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

9. Generali - Companhia de Seguros, S.p.A., ayant son siège social au 114 Avenida Duque d'Avila, P - 1069-047 Lisbonne, Portugal, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 mai 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 2.155 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

10. Generali España S.A. de Seguros Y Reaseguros, ayant son siège social au 2 Orense, ES - 28020 Madrid, Espagne, ici représentée par Me Bart DENYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 May 2011,

Laquelle déclare souscrire pour 8.981 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

Toutes les actions et leur prime d'émission ont été intégralement libérées, de telle façon que le montant total de huit millions sept cent mille Euros (EUR 8.700.000) correspondant à l'augmentation du capital social d'un montant de huit cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt trois Euros et soixante-trois centimes (EUR 869.993,63) et à la prime d'émission d'un montant de sept millions huit cent trente mille et six Euros et trente-sept centimes (EUR 7.830.006,37) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Seconde résolution

Les actionnaires décident en conséquence de modifier l'article 5.2 des Statuts de la Société qui sera dès lors comme suit:

« **5.2.** La Société a, en date du 12 mai 2011 un capital social souscrit de six millions neuf cent trente-sept mille six cent quatre-vingt-six Euros et trente-quatre centimes (EUR 6.937.686,34) divisé en un million quatre cent soixante six mille deux cent quatre et une (1.466.241) Actions entièrement libérées rachetables de Classe A dans le compartiment Generali European Real Estate Investments S.A. – Compartiment GREF d'une valeur nominale de quatre Euros et soixante-treize centimes (EUR 4,73) par Action entièrement libérée.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille quatre cents seize Euros et dix centimes (EUR 4.416,10).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, G. DECKER, B. DENYS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2011. Relation: LAC/2011/21673. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011079334/247.

(110088481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Mac Faren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 73.898.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le vendredi 10 juin 2011

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 10 juin 2011 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître FELTEN Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2011084703/15.

(110095317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Matsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 124.490.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 15 juin 2011

En date du 15 juin 2011, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2012:

- * Materis Investors S.à r.l., administrateur de catégorie 2
- * Monsieur Olivier LEGRAIN, administrateur de catégorie 1
- * Monsieur Georges NORDMANN, administrateur de catégorie 1
- * Monsieur Christian SACCHETTI, administrateur de catégorie 1

- de renouveler le mandat de INTERAUDIT en tant que commissaire de la société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Matsa S.A.

Signature

Référence de publication: 2011088472/20.

(110099302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Polma 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 115.941.

In the year two thousand eleven, on the eight of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "POLMA 1 S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 115941, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the 24th April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1297 of the 5th July 2006,

and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 15th of February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 801 of the 2nd April 2008.

The Meeting is presided by Mr David BENHAMOU, private employee, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Françoise de JONGH, private employee, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, who is also elected as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office from Capellen to L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée;
2. Subsequent amendment of the second sentence of article 1 of the articles of association;
3. Amendment of the financial year to be closed on September 30, instead of October 1, and for the next time on September 30, 2011.

4. Amendment of article 7 of the articles of incorporation.

5. Amendment of the date of the annual general meeting to the third Friday in the month of January and for the next time on January 20, 2012.

6. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation.

7. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

First resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office from Capellen to L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, and to subsequently amend the first sentence of article 4 of the articles of association as follows:

" **Art. 1. (Second sentence).** The registered office of the Management Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)."

Second resolution

The meeting decides to amend the financial year of the Company so that it shall henceforth run from October 1st of each year to September 30th of the following year.

The meeting states that the current financial year, which started on the 1st of January 2011, will exceptionally end on 30th of September 2011, instead of the 31st of December 2011.

Third resolution

The meeting states, as a consequence of the foregoing, to subsequently amend article 7 of the by-laws in order to give it the following wording:

" **Art. 7.** The corporation's financial year begins on first day of October and ends on the last day of September of the following year."

Fourth resolution

The meeting decides to change the date of the annual general meeting to the third Friday in the month of January at 11.00.

The next annual general meeting will be held on January 20, 2012.

Fifth resolution

The meeting states, as a consequence of the foregoing, to consequently amend the first paragraph of article 8 of the by-laws as follows:

" **Art. 8. (First paragraph).** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Friday in the month of January of each year at 11.00 a.m.."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "POLMA 1 S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115941, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1297 du 5 juillet 2006,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 801 du 2 avril 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David BENHAMOU, employé privé, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Françoise de JONGH, employée privée, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, qui est également scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Capellen à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée;
2. Modification subséquente de la deuxième phrase de l'article 1 des statuts;
3. Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.
4. Modification afférente de l'article 7 des statuts.
5. Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au troisième vendredi du mois de janvier à 11.00 heures.
- 6) Modification afférente du premier alinéa de l'article 8 des statuts.
7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Capellen à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, et de modifier subséquemment la deuxième phrase de l'article 1 comme suit:

" **Art. 1^{er}. (Deuxième phrase).** Le siège social de la Société de Gestion est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1^{er} octobre et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2011 a pris fin le 30 septembre 2011 au lieu du 31 décembre 2011.

Troisième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 20 janvier 2012 à 11.00 heures.

Cinquième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8. (Premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de janvier à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. "

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. BENHAMOU, F. de JONGH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. LAC/2011/26777. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011083306/157.

(110092641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Free Lands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 85.160.

Je soussignée, Madame Sabine Nisslé, veuve Helbling, demeurant au 104 A rue des Pommiers à L-2343 Luxembourg, démissionne avec effet au 24 juin 2011, de mes fonctions d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois FREE LANDS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 85 160.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Sabine Nisslé.

Référence de publication: 2011087285/12.

(110098506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

ING REEIF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 288.900,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.936.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of June.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap), governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkkade, registered at the Kamer van Koophandel Haaglanden, under the number 27272545, duly represented by its general partner ING REEIF MANAGEMENT B.V., (beherend vennot), a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkkade, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in The Hague, on June 6th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING REEIF Soparfi D S. à r. l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of the notary Alphonse LENTZ, then residing in Remich, on May 2nd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 953 dated September 28th, 2005. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, then absent, on July 26th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1962 dated September 22nd, 2010.

The capital of the company is fixed at two hundred thirty-seven thousand four hundred euro (237,400.- EUR) represented by two thousand three hundred and seventy-four (2,374) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The partner resolves to increase the corporate capital by an amount of fifty-one thousand five hundred euro (51,500.- EUR), so as to raise it from its present amount of two hundred thirty-seven thousand four hundred euro (237,400.- EUR)

to two hundred eighty-eight thousand nine hundred euro (288,900.- EUR), by issuing five hundred fifteen (515) new parts with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing partner "ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND C.V." declares to subscribe the five hundred fifteen (515) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of fifty-one thousand five hundred euro (51,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at two hundred eighty-eight thousand nine hundred euro (288,900.- EUR) represented by two thousand eight hundred eighty-nine (2,889) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le quatorze juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND C.V., une société de droit néerlandais (commanditaire vennootschap), avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, inscrite à la Kamer van Koophandel Haaglanden sous le numéro 27272545, dûment représentée par son associée commanditée (beherend vennoot) ING REEIF MANAGEMENT B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à La Haye le 6 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING REEIF Soparfi D S. à r. l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 2 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 953 du 28 septembre 2005 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, alors absente, en date du 26 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1962 du 22 septembre 2010.

Le capital social de la société est fixé à deux cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents euros (289.900.- EUR) représenté par deux mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (2.899) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cinquante et un mille cinq cents euros (51.500.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent trente-sept mille quatre cents euros (237.400.- EUR) à deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cents euros (288.900.- EUR), par l'émission de cinq cent quinze (515) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les cinq cent quinze (515) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites par l'associée «ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND C.V.» et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cinquante et un mille cinq cents euros (51.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les associées décident, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cents euros (288.900.- EUR) représenté par deux mille huit cent quatre-vingt-neuf (2.889) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.”

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. LAC/2011/27675. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083875/105.

(110094543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Jade Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 28.400.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2011

L'Assemblée Générale constate que le mandat des administrateurs ne viendra à échéance qu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2012 de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à de nouvelles nominations d'administrateurs.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de MONTBRUN REVISION S.à R.L. en tant que commissaire de surveillance pour une nouvelle période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Certifié sincère et conformé

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011085737/16.

(110095414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Arvo Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.209.

La Société prend acte du changement d'adresse de Monsieur Krzysztof Drozd, gérant de la Société, et ce à compter de ce jour,

à savoir:

Level 2

50 New Bond Street

London W1S 1BJ

United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 22 juin 2011.

Pour la Société

Un gérant

Teun Chr. Akkerman / Jean Lemaire

Manager / -

Référence de publication: 2011090110/21.

(110100808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Gawalux Development, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.233.

En date du 2 mai 2011, Monsieur Jerry Wagner demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper a été nommé administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gawalux Development

Référence de publication: 2011087286/12.

(110098888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Glentel International Corp., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 155.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011087287/11.

(110098887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Immogroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 141.728.

L'extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 juin 2011

Conformément aux résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 juin 2011, il a été décidé:

- d'accepter la démission de M. Nabil Gemayel avec effet au 16 juin 2011 de sa fonction d'administrateur de la société IMMOGROUP S.A.,

- de pourvoir au poste d'administrateur de la société IMMOGROUP S.A., avec effet au 16 juin 2011 et pour une durée de six ans de la personne suivante :

M. Tamari, Wahbe Abdallah avec adresse professionnelle au 1 Place St-Gervais CH-1201 Genève aux fonctions d'administrateur de la société IMMOGROUP S.A..

Référence de publication: 2011087320/15.

(110098373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Galique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.637.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011087289/11.

(110098854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Gentiannes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087295/10.

(110098810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

GG Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GG CAPITAL S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011087296/12.

(110098646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

G4S General Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 17.614.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Juin 2011.

Anne PERINO

Directeur Financier

Référence de publication: 2011087299/12.

(110098483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Picmed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.614.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 mai 2011, Mme Marie BOUR-LOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée administrateur, en remplacement de Monsieur Jean BODONI démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Par cette même assemblée, les mandats des administrateurs M. Guy KETTMANN et M. Pii KETVEL, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 20 JUIN 2011.

Pour: PICMED S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2011088047/19.

(110098254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Claudas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.434.510,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Claudas Investments Two Limited, an exempted company with liability limited by shares incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under registration number MC-220145 and having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands and its place of effective management (siège de direction effective) at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, here represented by Me Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The prenamed party is the sole shareholder of Claudas Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 131368, incorporated on 17 August 2007 by deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C number 2205 of 5 October 2007 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 20 August 2010, published in the Mémorial C of 8 October 2010, number 2119.

Which appearing party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to create a new class of redeemable class C preference shares having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying each a share premium of one thousand nine hundred and ninety-nine US dollars (USD 1,999.-) (the C Preference Shares).

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of nine hundred and twenty-one thousand and ten US dollars (USD 921,010.-), so to raise it from its present amount of three million five hundred and thirteen thousand and five hundred US dollars (USD 3,513,500.-) to four million four hundred and thirty-four thousand five hundred and ten US dollars (USD 4,434,510.-) by the issuance of nine hundred and twenty-one thousand and ten (921,010) C Preference Shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Claudas Investments Two Limited, prenamed, here represented as stated above, has declared to subscribe for the nine hundred and twenty-one thousand and ten (921,010) C Preference Shares.

The nine hundred and twenty-one thousand and ten (921,010) C Preference Shares have been fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of one billion eight hundred and forty-two million and twenty thousand US dollars (USD 1,842,020,000.-), out of which (i) nine hundred and twenty-one thousand and ten US dollars (USD 921,010.-) is the nominal value of the nine hundred and twenty-one thousand and ten (921,010) C Preference Shares and one billion eight hundred and forty-one million ninety-eight thousand nine hundred and ninety US dollars (USD 1,841,098,990.-) is the aggregate share premium of the C Preference Shares (before allocation to the legal reserve), so that the aggregate amount of one billion eight hundred and forty-two million and twenty thousand US dollars (USD 1,842,020,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Out of this amount of one billion eight hundred and forty-two million and twenty thousand US dollars (USD 1,842,020,000.-), an amount of ninety-two thousand one hundred and one US dollars (USD 92,101.-) shall be allocated to the legal reserve fund of the Company, so that the legal reserve is fully constituted.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend article 6 of the Company's articles of association as follows:

“ Art. 6. Share capital - Shares.

A) Share capital

6.1 The issued corporate share capital is fixed at four million four hundred and thirty-four thousand five hundred and ten US dollars (USD 4,434,510.-), divided into:

a) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying each a share premium of one thousand nine hundred and ninety-nine US dollars (USD 1,999.-) (the O Shares);

b) one million seven hundred and fifty-five thousand five hundred (1,755,500) redeemable class A preference shares having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying each a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US dollars (USD 1,999.-) (the A Preference Shares);

c) one million seven hundred and fifty-five thousand five hundred (1,755,500) redeemable class B preference shares having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying each a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US dollars (USD 1,999.-) (the B Preference Shares); and

d) nine hundred and twenty-one thousand and ten (921,010) redeemable class C preference shares having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying each a share premium of one thousand nine hundred and ninety-nine US dollars (USD 1,999.-) (the C Preference Shares).

6.2 All of the O Shares, A Preference Shares, B Preference Shares and C Preference Shares plus the respective share premiums have been fully paid up.

6.3 Unless the context indicates otherwise, the term «share» as used in these articles of association shall refer collectively to the O Shares, the A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares.

6.4 In respect of each class of shares there is hereby created a premium reserve to which the funds received as share premium in respect of such class of shares shall be allocated, except for those allocated to the legal reserve. The premium reserves are at the free disposal of the Shareholders and the board of managers, as the case may be, for the payment of redemption proceeds and liquidation distributions on the respective class of shares.

6.5 The company shall have an authorised capital of seven million nine hundred and forty-eight thousand and ten US dollars (USD 7,948,010.-), divided into:

a) five thousand (5,000) O Shares;

b) three million five hundred and eleven thousand (3,511,000) A Preference Shares;

c) three million five hundred and eleven thousand (3,511,000) B Preference Shares; and

d) nine hundred and twenty-one thousand and ten (921,010) C Preference Shares.

6.6 The board of managers is hereby authorised to issue further O Shares, A Preference Shares, B Preference Shares and/or C Preference Shares, so as to bring the total capital of the company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five (5) years from the date of publication of the respective authorisation given to the company's management in this respect under the present articles of association.

6.7 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for O Shares, A Preference Shares, B Preference Shares and/or C Preference Shares from time to time.

6.8 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

6.9 The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

6.10 The authorised or issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

B) Rights of Shares

6.11 Each share gives right to one (1) vote.

6.12 The A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares shall be automatically redeemed on their twenty-fifth anniversary or at any time prior at the option of the company or the holders thereof, subject to the following provisions:

(i) the redemption may only be effected by using distributable profits and reserves (including share premium) as shown in interim financial statements to be drawn up as of the date of redemption;

(ii) an amount equal to the par value of the redeemed shares shall be allocated to a special non distributable reserve unless there is a corresponding decrease of the share capital;

(iii) the redemption price per share shall be equal to the par value plus the issue premium plus any accrued and unpaid dividends; and

(iv) the board of managers shall be entitled to decide if the redeemed shares are to be cancelled and shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the articles of association as a result of any cancellation of redeemed shares.

6.13 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value plus paid in share premium) and the A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares should rank *pari passu* to the O Shares in this respect.

6.14 Upon the winding up of the company all shares are entitled to liquidation distributions amounting to the aggregate of the nominal value and the share premium amount paid in respect of such shares and the A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares shall rank always senior to the O Shares for all distributions of liquidation proceeds.

Estimated costs

The share capital is estimated at EUR 3,105,399.16 (exchange rate (median price) on 13 May 2011: EUR 1 = USD 1,428).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about six thousand eight hundred Euros (EUR 6,800.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le seize mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Claudas Investments Two Limited, une société à responsabilité limitée exempte constituée sous le droit des Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Iles Cayman (Companies' House) sous le numéro d'immatriculation MC-220145 et ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman et son siège de direction effective à 5 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 4BB, Royaume-Uni, ici représentée par Maître Jan BÖING, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de «Claudas Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.368, constituée le 17 août 2007 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C du 5 octobre 2007, numéro 2205 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné le 20 août 2010, publiés au Mémorial C du 8 octobre 2010, numéro 2119.

Lequel comparant, és qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de créer une nouvelle catégorie de parts sociales préférentielles de classe C rachetables ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et portant chacune une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 1.999,-) («Parts Privilégiées C»).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de neuf cent vingt et un mille et dix dollars américains (USD 921.010,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de trois millions cinq cent treize mille cinq cent dollars américains (USD 3.513.500,-) à quatre millions quatre cent trente-quatre mille cinq cent dix dollars américains (USD 4.434.510,-) par l'émission de neuf cent vingt et un mille et dix (921.010) Parts Privilégiées C.

Souscription - Paiement

A la suite de quoi, Claudas Investments Two Limited, susnommée, ici dûment représentée, a déclaré souscrire à neuf cent vingt et un mille et dix (921.010) Parts Privilégiées C.

Les neuf cent vingt et un mille et dix (921.010) Parts Privilégiées C ont été entièrement libérées par apport en espèces d'un montant total d'un milliard huit cent quarante-deux millions et vingt mille dollars américains (USD 1.842.020.000,-), se décomposant comme suit: (i) neuf cent vingt et un mille et dix dollars américains (USD 921.010,-) est la valeur nominale des neuf cent vingt et un mille et dix (921.010) Parts Privilégiées C et (ii) un milliard huit cent quarante et un millions quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 1.841.098.990,-) est la prime d'émission totale des Parts Privilégiées C (avant l'allocation à la réserve légale) de telle sorte que le montant total d'un milliard huit

cent quarante-deux millions et vingt mille dollars américains (USD 1.842.020.000,-) sont maintenant à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire.

De ce montant d'un milliard huit cent quarante-deux millions et vingt mille dollars américains (USD 1.842.020.000,-), un montant de quatre-vingt-douze mille cent et un dollars américains (USD 92.101,-) sera alloué au fonds de réserve légale de la Société de telle sorte que la réserve légale est intégralement constituée.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Le capital social émis est fixé à quatre millions quatre cent trente-quatre mille cinq cent dix dollars américains (USD 4.434.510,-) divisé en:

- a) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune et portant chacune une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars US (USD 1.999,-) («Parts O»);
- b) un million sept cent cinquante-cinq mille cinq cent (1.755.500) parts sociales préférentielles de classe A rachetables ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune et portant chacune une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars US (USD 1.999,-) («Parts Préférentielles A»);
- c) un million sept cent cinquante-cinq mille cinq cent (1.755.500) parts sociales préférentielles de classe B rachetables ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune et portant chacune une prime d'émission de mille neuf cent quatre vingt dix neuf dollars US (USD 1.999,-) («Parts Préférentielles B»); et
- d) neuf cent vingt et un mille et dix (921.010) parts sociales préférentielles de classe C rachetables ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune et portant chacune une prime d'émission de mille neuf cent quatre vingt dix neuf dollars US (USD 1.999,-) («Parts Préférentielles C»).

6.2 Toutes les Parts O, les Parts Préférentielles A, les Parts Préférentielles B et les Parts Préférentielles C, avec les primes d'émission respectives, ont été intégralement libérées.

6.3 A moins que le contexte ne donne un sens contraire, le terme «part» utilisé dans les présents statuts se réfère aux Parts O, aux Parts Préférentielles A, aux Parts Préférentielles B et aux Parts Préférentielles C.

6.4 Pour chaque catégorie de parts, il est créé une réserve de prime pour laquelle les fonds perçus sous forme de prime reliée à une catégorie déterminée de parts seront alloués, sauf ceux alloués à la réserve légale. Les réserves de prime sont à l'entière disposition des Associés et du conseil de gérance, le cas échéant, pour le paiement du produit de rachat et des distributions de liquidation en relation avec la catégorie concernée de parts.

6.5 La société devra avoir un capital autorisé de sept millions neuf cent quarante-huit mille et dix dollars US (USD 7.948.010,-), divisé en:

- a) cinq mille (5.000) Parts O;
- b) trois millions cinq cent onze mille (3.511.000,-) Parts Préférentielles A;
- c) trois millions cinq cent onze mille (3.511.000,-) Parts Préférentielles B; et
- d) neuf cent vingt et un mille et dix (921.010,-) Parts Préférentielles C.

6.6 Le conseil de gérance est autorisé à émettre d'autres Parts O, d'autres Parts Préférentielles A, d'autres Parts Préférentielles B et/ou d'autres Parts Préférentielles C afin de ramener le capital total de la société au capital total autorisé de la société en tout ou en partie de temps à autre de manière discrétionnaire et d'accepter des souscriptions pour de telles parts dans une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la société à ce sujet sous les présents statuts.

6.7 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription pour les Parts O, les Parts Préférentielles A, les Parts Préférentielles B et/ou les Parts Préférentielles C de temps à autre.

6.8 Si le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux dispositions ci-avant, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches afin de modifier cet article pour enregistrer la modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser les étapes requises pour l'exécution et la publication de tel changement en concordance avec la loi.

6.9 La période de cette autorité pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces statuts.

6.10 Le capital autorisé ou le capital émis de la société pourra être augmenté ou diminué en accord avec les dispositions légales luxembourgeoises.

B) Droits des parts sociales

6.11 Chaque part sociale donne droit à un vote.

6.12 Les Parts Préférentielles A, les Parts Préférentielles B et les Parts Préférentielles C seront automatiquement revendues à leur valeur nominale à leur vingt-cinquième anniversaire ou à tout moment plus tôt selon le choix de la société ou de leurs détenteurs suivant les dispositions suivantes:

(i) le rachat pourra seulement être effectué en utilisant des profits distribuables et des réserves (incluant la prime d'émission) résultant des états financiers intermédiaires effectués à la date du rachat;

(ii) un montant égal à la valeur nominale des parts rachetées sera alloué à une réserve spéciale non distribuable à moins qu'on soit en présence d'une diminution correspondante du capital social;

(iii) le prix de rachat par part sera égal à la valeur nominale plus la prime d'émission plus tous les dividendes accrus ou impayés; et

(iv) le conseil de gérance sera autorisé à décider si les parts rachetées sont à annuler et sera autorisé à prendre toutes les étapes nécessaires afin de mettre à jour les statuts résultant de toute annulation des parts rachetées.

6.13 A moins que l'assemblée générale des associés, ou au cas où, le Conseil de gérance, au moment de la déclaration d'un dividende le détermine autrement de manière discrétionnaire, toutes les parts auront droit à des distributions pour ce qui est de leur valeur de contribution totale (correspondant à leur valeur nominale, plus paiement en prime d'émission) et les Parts Préférentielles A, les Parts Préférentielles B et les Parts Préférentielles C devront se classer pari passu par rapport aux Parts O à cet égard.

6.14 Au moment de la dissolution de la société, toutes les parts auront droit à des distributions de liquidation s'élevant au total de la valeur nominale et du montant de la prime d'émission payé pour ce qui est de telles parts et les Parts Préférentielles A, les Parts Préférentielles B et les Parts Préférentielles C devront toujours se classer senior par rapport aux Parts O pour tous les procédés de distribution de liquidation.

Évaluation et Frais

Le montant du capital social est évalué à EUR 3.105.399,16 (cours du change (prix médian) au 13 mai 2011: EUR 1 = US\$ 1,428).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront facturés en relation avec ce qui précède sont évalués à six mille huit cents Euros (EUR 6.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Signé: J. BÖING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mai 2011. LAC/2011/22406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011079875/257.

(110089401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

QTO International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 161.254.

— STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-sixth of May.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) QUETHO VENTURES S.L., with registered office at Barrio de El Diestro, n°18, Mogro (Cantabria), Spain, here represented by Mr. Frederik ROB, private employee, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

by virtue of a power of attorney him delivered under private seal in Luxembourg.

Said proxy after having been initialed «ne varietur» by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

2) Mr. Emiliano GARAYAR GUTIERREZ, born in Torrelavega, Cantabria, Spain, on February 11th, 1966, residing in López de Hoyos, 14 – 4° A, E-28006 Madrid,

here represented by Mr. Frederik ROB private employee, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

by virtue of a power of attorney him delivered under private seal in Luxembourg

Said proxy after having been initialed «ne varietur» by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a public limited company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited company (société anonyme) is herewith formed under the name of QTO International S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at SIXTY THOUSAND EURO (EUR 60,000,-) divided into six hundred (600) shares without par value.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

The directors are designated as A director or B director.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote of each category. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board. The first chairman shall be appointed by the general meeting.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members are present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast of each category. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Nevertheless, the chairman will have a veto right on all decisions taken with the required majority as specified in previous paragraph. In case that the chairman uses his veto-right a new board meeting with the items of the agenda that weren't approved is to be convened within ten working days. Decisions on this board will be approved only with the unanimous vote of the remaining directors.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

However, the first managing director shall be elected by the first general meeting.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A director and one B director or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Monday of the month of June at 3.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st December of 2011. However, the first annual general meeting shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- QUETHO VENTURES S.L., prenamed, five hundred and ninety-nine shares	599
2.- Mr. Emiliano GARAYAR GUTIERREZ, prenamed, one share	<u>1</u>
TOTAL: six hundred shares	600

All the subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of SIXTY THOUSAND EURO (60,000,-EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 1,400.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at four directors.

The following have been elected as A directors:

- Mr. Ramon GARAYAR GUTIERREZ, born in Torrelavega, Cantabria, Spain, on April 8th, 1967, residing in P°de la Habana 72, portal 3, 7°J, 28036 Madrid, Spain

- Mr. Emiliano GARAYAR GUTIERREZ, born in Torrelavega, Cantabria, Spain, on February 11th 1966, residing in López de Hoyos, 14 – 4° A, E-28006 Madrid

The following have been elected as B directors:

- Mr. Kris GOORTS, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

- Mr. Frederik ROB, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Their mandate shall expire immediately after the annual general meeting of 2017.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor:

Mr. Régis PIVA, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

His mandate shall expire immediately after the annual general meeting of 2017.

Third resolution

The company's registered office is located at L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by an French translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, he signed together with us, the notary, and the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-six mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) QUETHO VENTURES S.L., une société de droit espagnole ayant son siège social à Barrio de El Diestro, n° 18, Mogro, Cantabria, Espagne,

ici représentée par Monsieur Frederik Rob employé privé, demeurant professionnellement à L – 2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Madrid. Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

2) M. Emiliano GARAYAR GUTIERREZ, né à Torrelavega, Cantabria, Espagne, le 11 février 1966, demeurant à López de Hoyos, 14 – 4° A, E-28006 Madrid,

ici représentée par Monsieur Frederik Rob, employé privé, demeurant professionnellement à L – 2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Madrid.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de " QTO International S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 60.000,-) représenté par six cents (600) actions sans valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Les administrateurs sont désignés de catégorie A ou de catégorie B.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement en votant à la majorité de chaque catégorie. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élira un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés de chaque catégorie. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Néanmoins, le président du conseil dispose d'un droit de veto sur toutes les décisions prises à la majorité mentionnée au paragraphe précédent. Lorsque le président utilisera son droit de veto, une nouvelle réunion du conseil délibérant sur le point ayant fait l'objet du veto pourra être convoqué dans les dix jours ouvrables. La décision de ce conseil ne pourra alors être approuvée qu'avec l'accord unanime des administrateurs restants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué sera nommé par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.-QUETHO VENTURES S.L., préqualifiée, Cinq cent quatre-vingt-dix-neuf actions	599
2.-Monsieur Emiliano GARAYAR GUTIERREZ, prénommé, une action	<u>1</u>
TOTAL: six cents actions	600

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.400.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs A:

- Monsieur Ramon GARAYAR GUTIERREZ, né à Torrelavega, Cantabria, Espagne, le 8 avril 1967, demeurant à P° de la Habana 72, portal 3, 7°J, 28036 Madrid, Espagne,

- Mr. Emiliano GARAYAR GUTIERREZ, né à Torrelavega, Cantabria, Espagne, le 11 février 1966, demeurant à López de Hoyos, 14 – 4° A, E-28006 Madrid,

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs B:

- Monsieur Kris GOORTS, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

- Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Régis PIVA, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Troisième résolution:

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2011. Relation: LAC/2011/25571. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011078814/338.

(110087789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

G4S Security Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 9.546.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Juin 2011.

Anne PERINO
Directeur Financier

Référence de publication: 2011087300/12.

(110098482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

G4S Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 19.541.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Juin 2011.

Anne PERINO
Directeur Financier

Référence de publication: 2011087301/12.

(110098480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

XLNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 67.431.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 mai 2011, les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 08 juin 2011.

Pour: XLNT S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011087811/17.

(110097704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 79.826.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2000 publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Association n° 596 du 2 août 2001.

Les comptes au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pour Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l.

Max Kremer

Référence de publication: 2011087306/14.

(110098820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pons Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 53.068.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration

Est nommé administrateur de catégorie A avec effet au 24 mai 2011:

- Monsieur Benoît MERKT, demeurant à 30, route de Chêne, CH-1211 Genève 17, en remplacement de Monsieur Jean-Paul AESCHIMANN, administrateur de catégorie A démissionnaire en date du 27 avril 2011.

Monsieur Benoît MERKT terminera le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Paul AESCHIMANN jusqu'à l'approbation des comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010 durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011087404/16.

(110098732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

J-J. Partners S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 49.060.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration en date du 13 mai 2011

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Mr. Fredrik von LIMBURG STIRUM, farmer, demeurant à Koskipolku 34, 25560 Koski As, Finlande,

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011087332/15.

(110098775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Media Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 40.261.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 20 Juin 2011, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats des membres du Comité de gérance: Messieurs Elmar Heggen, Alain Berwick, Romain Mannelli, François Masquelier et Alain Flammang, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, pour une durée de un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2011.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé, à savoir la société KPMG Audit Sàrl, venant à échéance au terme de la présente Assemblée générale, celle-ci décide de désigner pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2011, la société Pricewaterhouse Coopers S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, en qualité de Réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011091452/22.

(110102563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

**ZEEMAN textielSupers S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Zeeman Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 46, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.358.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Zeeman textielSupers S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office address at Nieuwstraat 33, B-2440 Geel, Belgium and registered with the register of legal entities (Turnhout) under number (TVA BE) 0437.177.416 (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Me Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated May 27, 2011 given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, asks the notary to state as follows its declaration:

I. The Sole Shareholder holds one thousand five hundred thirteen (1,513) shares having a nominal value of one hundred euro (100 EUR) each, representing the entire issued share capital of Zeeman Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46, boulevard J.F. Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette (the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136358, incorporated by a notarial deed received on February 7, 2008 by Me Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg-City, acting in replacement of Me Martine SCHAEFFER, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 678 of March 19, 2008, pp. 32526-32531 (hereafter the "Company"), whose articles of association have been lastly amended by a notarial deed received on November 30, 2010 by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 161 of January 26, 2011, pp. 7685-7689.

The Sole Shareholder can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Amendment of the Company's corporate name;
2. Change of signature powers of the members of the Board of Managers of the Company in order to bind the Company in case of multiple managers by the sole signature of any member of the Board of Managers;
3. Resignation of Mr. Eric Jan Van der Woude from his mandate as manager of the Company with immediate effect and discharge granted to him;
4. Appointment of Mr. Albertus Wilhelmus Maria Van Bolderen as manager of the Company with immediate effect;
5. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Zeeman Luxembourg S.à r.l." to "ZEEMAN textielSupers S.à r.l." and to amend accordingly article 3 of the Company's articles of association from, which will read as from now as follows:

"The Company's name is "ZEEMAN textielSupers S.à r.l."."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the signature powers of the members of the Board of Managers of the Company in order to bind the Company, in case of multiple managers, by the sole signature of any member of the Board

of Managers and to amend accordingly paragraph 5 of article 8 of the Company's articles of association which will read as from now as follows:

"The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager and, in the case of multiple managers, by the sole signature of any manager."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr. Ric Van der Woude from his mandate as manager of the Company with immediate effect and resolves to give him discharge for the performance of his mandate as manager of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint for an unlimited period, Mr. Albertus Wilhelmus Maria van Bolderen, born on February 2, 1955 in Tegelen (the Netherlands), businessman, residing professionally at B-2170 Merksem, Bredabaan 498 (Belgium), as new manager of the Company with immediate effect.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand and fifty Euros (1,050.-EUR).

There being no further business, the meeting is declared closed at 10:30 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente et un mai;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Zeeman textielSupers S.A., une société anonyme dûment constituée et existant sous les lois de Belgique, ayant son siège social à Nieuwstrat 33, B-2440 Geel et immatriculée au registre des personnes morales (Turnhout) sous le numéro (TVA BE) 0437.177.416 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg en vertu d'une procuration sous-seing privée en date du 27 mai 2011.

Une copie de ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire restera annexée à la présente aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus demande au notaire de noter sa déclaration comme suit:

I. L'Associé Unique détient mille cinq cent treize (1.513) Parts Sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de Zeeman Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, boulevard J.F. Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette (la «Société»), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.358, constituée par acte notarié du 7 février 2008 de Maître Joëlle BADEN, notaire résidant à Luxembourg ville, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 678 du 19 mars 2008, pages 32526 à 32531 (ci-après la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu le 30 novembre 2010 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 161 du 26 janvier 2011, pages 7685 à 7689.

L'Associé Unique peut donc délibérer valablement et prendre une décision sur tous les sujets sans avis de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société;
2. Changement des pouvoirs de signature des membres du Conseil de Gérance de la Société afin que la Société soit engagée en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle d'un membre du Conseil de Gérance;

3. Démission de Monsieur Eric Jan Van der Woude de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat et octroi de décharge;

4. Nomination de Monsieur Albertus Wilhelmus Maria Van Bolderen en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Zeeman Luxembourg S.à r.l.» en «ZEE-MAN textielSupers S.à r.l.» et par voie de conséquence, de modifier l'article 3 des Statuts de la Société de sorte qu'il sera désormais lu de la façon suivante:

« **Art. 3.** La dénomination de la Société est «ZEEMAN textielSupers S.à r.l.» »

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer les pouvoirs de signature des membres du Conseil de Gérance afin que la Société soit engagée en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle d'un membre du Conseil de Gérance et par voie de conséquence, de modifier le paragraphe 5 de l'article 8 des Statuts de la Société, de sorte qu'il sera désormais lu de la façon suivante:

« **Art. 8. (§6).** La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Monsieur Ric Van der Woude de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat et de lui accorder décharge pour son mandat de gérant de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer pour une période indéterminée Monsieur Albertus Wilhelmus Maria van Bolderen, né le 2 février 1955 à Tegelen (Pays-Bas), homme d'affaires, demeurant professionnellement à B-2170 Merksem, Bredabaan 498 (Belgique), en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Evaluation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société ou qui doivent lui être chargés en relation avec le présent acte, ont été estimés à mille cinquante euros (1.050,-EUR).

Aucun autre point étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente que sur requête de la personne comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: L-A. TAKERKART-WOLF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2011. LAC/2011/25419. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011083426/140.

(110093107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Valorem Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.422.

In the year two thousand eleven, on the sixth of June.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of Valorem Investissements S.A, with registered office in L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie Thérèse, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCK, notary then residing in Mersch, on December 06, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 106 of February 4, 2003. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Henri

Hellinckx, notary then residing in Mersch, on May 05, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 712 of July 9, 2004.

The Meeting was opened under the chairmanship of Mr Yannick Deschamps, Lawyer, residing professionally in Luxembourg.

Who appointed as secretary and scrutineer Mrs Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg.

After the constitution of the Board of the Meeting, the chairman declared and requested the notary to record that:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the Meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. That the resolutions on the agenda of this Meeting may only be validly taken if approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.

III. It appears from the attendance list that all the shares outstanding are represented at the Meeting.

IV. That as a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and convened and may validly decide on the items of the agenda, that the shareholders have got knowledge before the Meeting.

V. That the agenda of the Meeting is the following Agenda:

a. increase the subscribed capital by an amount of one million seven hundred eighty five thousand euro (EUR 1,785,000) by the conversion of one hundred seventy eight thousand five hundred (178,500) bonds into one hundred seventy eight thousand five hundred (178,500) new shares so as to raise it from its present amount of five million seven hundred fifty thousand euro (EUR 5,750,000.-) to seven million five hundred thirty five thousand euro (EUR 7,535,000.-) represented by seven hundred fifty three thousand five hundred (753,500) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

b. Waiver by all the current shareholders of their preferential right relative to this increase of capital of one million seven hundred eighty five thousand euro (EUR 1,785,000) and subscription and issuance of one hundred seventy eight thousand five hundred (178,500) new shares as follows:

i. subscription and issuance by Mr. Bernard Balestier of one hundred sixty thousand eight hundred and seventy nine (160,879) new shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, fully paid up by the conversion of one hundred sixty thousand eight hundred and seventy nine (160,879) bonds with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

ii. subscription and issuance by Mercury United Limited of thirteen thousand seven hundred and ninety one (13,791) new shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, fully paid up by the conversion of thirteen thousand seven hundred and ninety one (13,791) bonds with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

iii. subscription and issuance by Alternative Leaders Investissements SA of two thousand two hundred and ninety eight (2,298) new shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, fully paid up by the conversion of two thousand two hundred and ninety eight (2,298) bonds with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

iv. subscription and issuance by Aimery Langlois-Meurinne of one thousand five hundred and thirty two (1,532) new shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, fully paid up by the conversion of one thousand five hundred and thirty two (1,532) bonds with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

c. modification of Article 5 § 1 accordingly.

d. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting notices the extension of the bonds issue dated May 14, 2003, as amended from time to time until December 31, 2011 at the latest, as decided pursuant to the general meeting of the bondholders held on December 22, 2008 and decides to increase the subscribed capital by an amount of one million seven hundred eighty five thousand euro (EUR 1,785,000) by the conversion of one hundred seventy eight thousand five hundred (178,500) bonds into one hundred seventy eight thousand five hundred (178,500) new shares so as to raise it from its present amount of five million seven hundred fifty thousand euro (EUR 5,750,000.-) to seven million five hundred thirty five thousand euro (EUR 7,535,000.-) represented by seven hundred fifty three thousand five hundred (753,500) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

Second resolution

The Meeting decides to accept the waiver by all the current shareholders of their preferential right relative to this increase of capital of one million seven hundred eighty five thousand euro (EUR 1,785,000) and the subscription and the issuance of one hundred seventy eight thousand five hundred (178,500) new shares as follows:

i. subscription and issuance by Mr. Bernard Balestier of one hundred sixty thousand eight hundred and seventy nine (160,879) new shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, fully paid up by the conversion of one hundred sixty thousand eight hundred and seventy nine (160,879) bonds with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

ii. subscription and issuance by Mercury United Limited of thirteen thousand seven hundred and ninety one (13,791) new shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, fully paid up by the conversion of thirteen thousand seven hundred and ninety one (13,791) bonds with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

iii. subscription and issuance by Alternative Leaders Investissements SA of two thousand two hundred and ninety eight (2,298) new shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, fully paid up by the conversion of two thousand two hundred and ninety eight (2,298) bonds with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

iv. subscription and issuance by Aimery Langlois-Meurinne of one thousand five hundred and thirty two (1,532) new shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, fully paid up by the conversion of one thousand five hundred and thirty two (1,532) bonds with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

Subscription and Issue

The following appearing parties,

- 1) Mr. Bernard Balestier, residing in Libreville, Gabon,
- 2) Mercury United Limited, with registered office at Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
- 3) Alternative Leaders Investissements SA, with registered office at 8-10 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Luxembourg.
- 4) Aimery Langlois-Meurinne, residing 8, rue de l'Hotel de Ville, CH-1204 Geneva, Switzerland.

All here represented by Mr. Yannick Deschamps, prenamed,
by virtue of four proxies given under private seal.

have declared to subscribe for one hundred seventy eight thousand five hundred (178,500) new shares, each for the number determined under the second resolution and the parties referred under i), ii), iii), iv) have fully paid up them by the conversion of one hundred seventy eight thousand five hundred (178,500) bonds convertible in shares according to the private subscription offer of bonds convertible into shares of May 14, 2003, modified on December 22, 2008.

The aforesaid proxies initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the previous resolution the Meeting decides to amend Article 5 § 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5. §1.** The corporate capital is fixed at seven million five hundred thirty five thousand euro (EUR 7,535,000.-) represented by seven hundred fifty three thousand five hundred (753,500) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each."

Costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2,800.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Valorem Investissements S.A., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 810, avenue Marie Thérèse, constituée par acte reçu par Maître Henry Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 06 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 106 du 4 février 2003. Les Statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch en date du 5 mai 2004 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 712 du 9 juillet 2004.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de M. Yannick Deschamps, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Qui nomme secrétaire et scrutateur, Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'Assemblée, et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexe au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que les résolutions portées à l'ordre du jour de cette Assemblée ne peuvent être valablement adoptées que si adoptées par les actionnaires détenant au moins 2/3 des actions représentées à l'Assemblée.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les sont représentées à l'Assemblée.

IV. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et convoquée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

V. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

a. Augmenter le capital souscrit d'un montant de un million sept cent quatre vingt cinq mille euros (EUR 1.785.000.-) par conversion de cent soixante dix huit mille cinq cents (178.500) obligations en cent soixante dix huit mille cinq cents (178.500) nouvelles actions pour le porter de son montant actuel de cinq millions sept cent cinquante mille euros (EUR 5.750.000.-) à sept millions cinq cent trente cinq mille euros (EUR 7.535.000.-) représenté par sept cent cinquante trois mille cinq cents (753.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

b. Renonciation par tous les actionnaires existants à leur droit préférentiel relatif à cette augmentation de capital de un million sept cent quatre vingt cinq mille euros (EUR 1.785.000.-) et souscription et émission des cent soixante dix huit mille cinq cents (178.500) nouvelles actions comme suit:

i. Souscription et émission par M. Bernard Balestier de cent soixante mille huit cent soixante dix neuf (160.879) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, souscrites entièrement par la conversion de cent soixante mille huit cent soixante dix neuf (160.879) obligations d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

ii. Souscription et émission par Mercury United Limited de treize mille sept cent quatre vingt onze (13.791) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, souscrites entièrement par la conversion de treize mille sept cent quatre vingt onze (13.791) obligations d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

iii. Souscription et émission par Alternative Leaders Investissements SA de deux mille deux cent quatre vingt dix huit (2.298) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, souscrites entièrement par la conversion de deux mille deux cent quatre vingt dix huit (2.298) obligations d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

iv. Souscription et émission par Aimery Langlois-Meurinne de mille cinq cent trente deux (1.532) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, souscrites entièrement par la conversion de mille cinq cent trente deux (1.532) obligations d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

c. Modification de l'Article 5 § 1 en conséquence.

d. Divers.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate l'extension de l'émission des obligations datée du 14 mai 2003, telle qu'amendée dans le temps jusqu'au 31 décembre 2011 au plus tard, tel que décidé par l'assemblée générale des obligataires du 22 décembre 2008 et décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de un million sept cent quatre vingt cinq mille euros (EUR 1.785.000.-) par la conversion de cent soixante dix huit mille cinq cents (178.500) obligations en cent soixante dix huit mille cinq cents (178.500) nouvelles actions pour le porter de son montant actuel de cinq millions sept cent cinquante mille euros (EUR 5.750.000.-) à sept millions cinq cent trente cinq mille euros (EUR 7.535.000.-) représenté par sept cent cinquante trois mille cinq cents (753.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la renonciation par tous les actionnaires existants à leur droit préférentiel relatif à cette augmentation de capital de un million sept cent quatre vingt cinq mille euros (EUR 1.785.000.-) et d'accepter la souscription et l'émission des cent soixante dix huit mille cinq cents (178. 500) nouvelles actions comme suit:

i. Souscription et émission par M. Bernard Balestier de cent soixante mille huit cent soixante dix neuf (160.879) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, souscrites entièrement par la conversion de cent soixante mille huit cent soixante dix neuf (160.879) obligations d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

ii. Souscription et émission par Mercury United Limited de treize mille sept cent quatre vingt onze (13.791) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, souscrites entièrement par la conversion de treize mille sept cent quatre vingt onze (13.791) obligations d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

iii. Souscription et émission par Alternative Leaders Investissements SA de deux mille deux cent quatre vingt dix huit (2.298) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, souscrites entièrement par la conversion de deux mille deux cent quatre vingt dix huit (2.298) obligations d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

iv. Souscription et émission par Aimery Langlois-Meurinne de mille cinq cent trente deux (1.532) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, souscrites entièrement par la conversion de mille cinq cent trente deux (1.532) obligations d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Souscription et émission

Les parties suivantes ont comparu:

- 1) M. Bernard Balestier, résidant à Libreville, Gabon,
 - 2) Mercury United Limited, avec siège social, Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vièrge Britanniques,
 - 3) Alternative Leaders Investissements SA, avec siège social, 8-10 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
 - 4) Aimery Langlois-Meurinne, résidant, 8, rue de l'Hotel de Ville, CH-1204 Genève, Suisse,
- tous ici représentés par Yannick Deschamps, prénommé,
en vertu de quatre procurations sous seing privé,

lesquels ont déclaré souscrire pour cent soixante dix huit mille cinq cents (178.500) nouvelles actions, chacun pour le nombre déterminé sous la deuxième résolution et les parties en référence au point i), ii), iii), iv) les ont entièrement libérées par la conversion de cent soixante dix huit mille cinq cents (178.500) obligations remboursables en actions suivant l'offre en souscription privée du 14 mai 2003, modifiée en date du 22 décembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 § 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. §1.** Le capital social est fixé à sept millions cinq cent trente cinq mille euros (EUR 7.535.000.-), représenté par sept cent cinquante trois mille cinq cents (753.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.»

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 2.800..

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2011. Relation: LAC/2011/26149. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011084115/214.

(110094441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Hill International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011087307/10.

(110098882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Happy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 143.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087310/10.

(110098767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Indoor Media Company Luxembourg SA et/ou Boomerang Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 145.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. HEVER
Administrateur

Référence de publication: 2011087315/11.

(110098500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Ignis et Glacies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 28, Montée du Grund.
R.C.S. Luxembourg B 115.078.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 27 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011087316/10.

(110098703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Majestic Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.608.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2011087357/13.

(110098382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Les Hellébore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 145.306.

Acte rectificatif à l'acte n° L110097413 déposé le 24 juin 2011

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011087346/11.

(110098780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

ADF Comptabilité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 78.129.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenu au siège de la Société en date du 1^{er} juin 2011.

Tous les Actionnaires sont présents.

Les Actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Les Actionnaires décident:

- De révoquer la société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL (B 50577) ayant son siège social à 165 A, Route de Longwy L-4751 PETANGE en tant que Commissaire aux comptes.
- De nommer la société PRISMA CONSULTING SARL (B 101674) ayant son siège social à Z.I. de Kehlen L-8287 KEHLEN en tant que nouveau Commissaire aux comptes pour une période qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2012.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de «ADF COMPTABILITE S.A.»

Mme DA FONTE Aline / Mme LAROCHE Ida / M. DA FONTE Joao Carlos
Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011090112/21.

(110100892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

BGP (Devco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 127.216.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BGP Investment S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97795, holder of two hundred fifty (250) shares in the Company, hereby represented by Mr. Max MAYER, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal on 25 May 2011.

Such proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of BGP (Devco) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 127216, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg-Eich, on April 19th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1209 on June 20th 2007 (the "Company");

II. That the 250 (two hundred fifty) shares of the Company having a par value of EUR 50,-(fifty euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation
3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers
4. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the partner represented considers it as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation")

Third resolution

The shareholder appoints Mr. Mark DUNSTAN, born on February 11th 1962 in Melbourne, Australia, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholder, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 950.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97795, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société, ici représentée par Mr. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 mai 2011.

Le dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'associé, représenté tel que décrit ci-dessus, à requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le représenté est l'associé unique de BGP (Devco) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 127216, constituée suivant un acte du Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 19 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1209 en date du 20 juin 2007 («la Société»)

II. que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 50,-(cinquante euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. L'associé tel que représenté déclarent avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités

4. Divers

Première résolution:

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représenté se considérant dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la « Liquidation »)

Troisième résolution:

L'associé décide de nommer Monsieur Mark DUNSTAN, né le 11 février 1962 à Melbourne, Australie, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, à l'associé de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 juin 2011. Relation GRE/2011/2150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084504/124.

(110094902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

IMES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 50, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 63.782.

Extrait des Résolutions prises par l'associé unique, en date du 13 mai 2011:

- l'associé unique accepte la démission de Monsieur Jean-François Delos de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de nommer Monsieur Gilles Gaudefroy, employé, né à Beaujeu (France) le 1^{er} juin 1965 résidant, à F-69006 Lyon, 20 Cours Vitton comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087317/14.

(110098334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Leo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.391.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 juin 2011

- Les mandats d'Administrateurs de les mandats d'Administrateur de:

* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et de

* Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 12, rue Guillaume Koll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

LEO PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011089198/24.

(110100040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Tiburon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.818.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend elf,

den zwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN

Herr Tim SCHWENKE, Kaufmann, wohnhaft in D-81247 München, Meyerbeerstrasse 1,

hier vertreten durch Herrn Hans-Jörg JOHANN, Steuerberater, wohnhaft in D-56754 Binningen, Schulstrasse 16, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 14. Juni 2011,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, der alleinige Aktionär der Aktiengesellschaft TIBURON S.A. ist, mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-Rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 110.818 (NIN 2005 4003 030).

II.- Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. September 2005, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 160 vom 24. Januar 2006.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) voll eingezahlte Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310,-).

IV.- Dass die Gesellschaft TIBURON S.A. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

V.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen erklärt der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, die Gesellschaft TIBURON S.A. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt der alleinige Aktionär, handelnd soweit als notwendig als Liquidator der Gesellschaft;

- dass alle Aktiva realisiert und alle Passiva beglichen wurden, und dass er persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;

- dass die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist; demnach ist die Liquidation der Gesellschaft als abgeschlossen anzusehen;

- dass der alleinige Aktionär sämtliche Aktiva und restliche Passiva, sofern noch vorhanden, übernommen hat;

- dass es sich bei dieser Auflösung um eine Auflösung mit unmittelbar Abwicklung / Liquidation gemäss den Artikeln 99 und 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der derzeitigen Fassung handelt;

- dass dem Verwaltungsrat sowie dem Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage volle Entlastung erteilt wird;

- dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf (5) Jahren bei der Gesellschaft Tiburon Unternehmensaufbau GmbH, mit Sitz in D-80335 München, Nymphenburger Strasse 13, aufbewahrt werden;

- dass das Aktienregister in Gegenwart des amtierenden Notars annulliert wurde.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Kompotent, handelnd wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. JOHANN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 juin 2011. Relation: ECH/2011/1039. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 29. Juni 2011.

Référence de publication: 2011089374/52.

(110100371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Jubelade S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. Jubelade S.A.).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.131.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011087333/12.

(110098418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Immo Théâtre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 77.306.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011087318/10.

(110098846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Immogroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 141.728.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087319/9.

(110098368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Insurance, Consulting, Investment Group Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 118.815.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Troisvierges, le 06/06/2011.

Référence de publication: 2011087327/10.

(110098245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Auf dem Pesch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.
R.C.S. Luxembourg B 81.488.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2011:

Monsieur Stéphane SCHMIT, administrateur, L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz, a été reconduit comme administrateur jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Monsieur Alphonse MOLITOR, administrateur, L-2255 Luxembourg, 41, rue de Strassen, a été reconduit comme administrateur jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

INTERAUDIT, commissaire aux comptes, L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie a été reconduit dans ses fonctions jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011088151/19.

(110099604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Integra Consultancy Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 59.616.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087328/10.

(110098752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Prima Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 109.860.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2011:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011089287/24.

(110100359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Iris Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 113.402.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087330/10.

(110098749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

JNL Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 150.544.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087335/10.

(110098753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Koch Nitrogen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.002,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Koch Nitrogen S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011087337/12.

(110098450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

KV Tomsen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 116.580.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le jeudi 9 juin 2011

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 9 juin 2011 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur NAVEAUX Jean à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2011087342/15.

(110098839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

KV Tomsen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 116.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087340/9.

(110098838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

U.R.S.I.L. (Union des Responsables des Soins Infirmiers du Luxembourg), Association sans but lucratif.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg F 4.532.

Chapitre A. Dénomination, Siège, Durée, Objet.**Art. 4. L'association a pour objectif.**

4.1. de favoriser la dispense des soins infirmiers de haute qualité par la collaboration et la participation en tant qu'experts professionnels aux décisions relatives à la planification, l'organisation, la distribution et l'évaluation de ces soins

- par l'établissement de critères préliminaires pour la mise en application de soins de qualité et par la défense de ces critères,

- par la reconnaissance du droit à l'existence autonome du service de soins infirmiers au niveau des établissements définis dans le plan hospitalier et au niveau de toute institution ou tout organisme ayant pour mission la dispense de ces soins,

- par la reconnaissance du droit à l'autorité, sur la gestion des moyens et sur l'organisation des services de soins, sur la gestion de ces services, du personnel occupé dans ces services, sur l'exécution des soins et des missions incombant au service des soins,

- par la définition des exigences de la formation professionnelle de base, la formation continue et la formation des cadres,

- par la représentation et la collaboration des responsables des soins infirmiers auprès de et avec les associations, organismes et autorités s'occupant des questions ayant trait à la vie hospitalière et professionnelle,

- par la défense et la propagation des soins infirmiers sous toutes ses formes.

4.2. d'établir dans une optique de concertation des liens avec:

- les autres associations s'occupant de la défense des intérêts des soins et services de soins,

- les consommateurs de soins ou groupes de consommateurs de soins,

- les formateurs et les instances de formation du personnel soignant

- le personnel de soins et ses représentations professionnelles ou syndicales,

- les autorités politiques de tutelle,

- les autorités qui assurent et décident du financement des

Art. 4. L'association a pour mission de favoriser des prestations de soins de Santé de haute qualité par les moyens qui sont à sa disposition.

soins de santé.

4.3. de favoriser:

- la collaboration entre les différents services de soins au-delà de toute frontière géographique, confessionnelle, raciale et politique, par des échanges de vues et d'expériences, d'études communes et comparatives,
- l'entr'aide logistique, organisationnelle ou matérielle.

Art. 6. L'association comprend.

1. des membres effectifs,
2. des membres d'honneur,
3. des conseillers techniques.

Art. 7. Les membres effectifs.

1. peuvent devenir membres effectifs, les professionnels de santé visés par la loi du 26.03.1992 portant sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé et ayant en charge l'organisation des soins infirmiers et représentant les établissements définis dans le plan hospitalier, ainsi que dans toute institution ou tout organisme prodiguant des soins et regroupant au moins quatre équivalents temps plein (E.T.P.). Est considéré comme E.T.P., le personnel visé par la loi du 26 mars 1992 travaillant à temps plein ou occupant des postes ramenés à des postes équivalent temps plein. Le nombre des membres effectifs est égal au nombre des établissements, institutions et organismes regroupés représentés dans l'association; il ne peut toutefois être inférieur à cinq,

2. chaque membre désigne à l'avance un membre suppléant à agréer par ses pairs,
3. les membres effectifs paient une cotisation annuelle, dont le montant est à fixer annuellement sur base du nombre de voix attribuées aux membres par l'A.G. La cotisation ne pourra dépasser la somme de 100.000,- francs à la valeur 100 de l'indice pondéré officiel des prix à la consommation.

Art. 8. Peuvent devenir membre d'honneur.

- les personnes physiques qui soit par des dons, soit par leur activité ont bien mérité de l'association ou qui se sont particulièrement distinguées dans le domaine des soins infirmiers,
- les membres honoraires sont proclamés par le Conseil d'Administration,
- ils ne paient pas de cotisation et ils n'ont pas le droit de vote.

Art. 9. Conseillers techniques.

- le Conseil d'Administration peut recourir à des conseillers techniques et à des commissions d'études qui pourront assister sur convocation à titre consultatif aux réunions et assemblées.

Le Conseil d'Administration fixera, le cas échéant, leurs rémunérations.

Art. 10. Perte de qualité de membre-démission.

10.1. La qualité de membre se perd:

- pour le membre effectif:
- * par abandon des fonctions de responsable des soins

Art. 6. L'association comprend:

- des membres effectifs;
- des membres d'honneur.

Art. 7. Les membres effectifs:

Peuvent devenir membres effectifs tout professionnel de santé et toute autre personne intéressée à promouvoir la qualité des prestations de soins de Santé.

Les membres effectifs paient une cotisation annuelle, dont le montant est fixé annuellement. La cotisation ne pourra dépasser la somme de 200,00 € à la valeur 100 de l'indice pondéré officiel des prix à la consommation.

Art. 8. Peuvent devenir membre d'honneur:

- les personnes physiques qui soit par des dons, soit par leur activité ont bien mérité de l'association ou qui se sont particulièrement distinguées dans le domaine des prestations de soins de Santé;
- les membres d'honneur sont proclamés par le Conseil d'Administration;
- ils ne paient pas de cotisation et ils n'ont pas le droit de vote

aboli

Art. 9. Perte de qualité de membre - démission:

- Pour les membres effectifs:
- par démission volontaire;
 - par non-paiement des cotisations;

infirmiers de rétablissement qu'il représente,

- pour les membres effectifs ou suppléants:

* par démission volontaire,

* par le non-respect des présents statuts,

* par non-paiement des cotisations,

* par exclusion à prononcer par décision à la majorité des 2/3 des voix de l'Assemblée Générale,

- pour les membres honoraires:

* par démission volontaire

10.2. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations.

L'Assemblée Générale statuera sur les demandes de réintégration

Art. 12. L'Assemblée Générale délibère à la majorité des membres présents. Les membres effectifs ou leurs suppléants disposent d'un droit de vote de 0.24 voix par E.T.P. pour rétablissement, l'institution ou l'organisme dont ils occupent la fonction de responsable hiérarchique des soins infirmiers. Le nombre de voix ainsi attribué est arrondi vers le bas si la fraction décimale de 0.50 est plus, le nombre de voix est arrondi vers le haut.

En cas d'absence du membre effectif, celui-ci peut donner procuration soit à son suppléant, soit à un autre membre effectif.

Le nombre de voix pour l'exercice social en question est redéfini les années paires suivant la déclaration sincère par le membre effectif du nombre d'E.T.P. de l'établissement/organisme qu'il représente, à date du 31.12 de l'exercice social qui se clôture.

Les signataires du présent acte sont les premiers membres effectifs de l'union.

Art. 13. Le procès-verbal de l'assemblée générale après approbation par le Conseil d'Administration sera publié en totalité par extraits soit un quotidien luxembourgeois, soit dans l'organe officiel de l'association.

Art. 14. L'A.G. est le pouvoir souverain de l'U.R.S.I.-L. Seuls les membres effectifs ou leurs suppléants ont le droit de vote. Sont réservés à sa compétence:

- a) la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration. Le nouveau conseil entre en service un mois après la date de l'A.G. Pendant ce mois, les affaires courantes sont gérées par l'ancien conseil.
- b) l'approbation des budgets et des comptes,
- c) la modification des statuts,
- d) la désignation de deux réviseurs de caisse,
- e) la confirmation des groupes de travail proposés par l'A.G.,
- f) l'admission et l'exclusion des membres,
- g) la fixation des cotisations,
- h) la dissolution volontaire de l'U.R.S.I.-L.

Art. 15. L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de 5 membres au moins et de 9 membres au plus. Tous doivent être membres effectifs.

- par exclusion à prononcer par décision à la majorité des 2/3 des voix de l'Assemblée Générale.

Pour les membres d'honneur:

- par démission volontaire.

Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations.

L'Assemblée Générale statuera sur les demandes de réintégration.

Art. 11. L'Assemblée Générale délibère à la majorité des membres effectifs présents.

Art. 12. Le procès-verbal de l'assemblée générale après approbation par le Conseil d'Administration sera diffusé aux membres effectifs et d'honneurs.

Art. 13. L'A.G. est le pouvoir souverain de l'U.R.S.I.-L. Seuls les membres effectifs ont le droit de vote. Sont réservés à sa compétence:

- la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration. Le nouveau conseil entre en service un mois après la date de l'A.G. Pendant ce mois, les affaires courantes sont gérées par l'ancien conseil;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la modification des statuts;
- la désignation de deux réviseurs de caisse;
- l'admission et l'exclusion de membres;
- la fixation des cotisations;
- la dissolution volontaire de l'U.R.S.I.-L.

Art. 14. L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins. Tous doivent être membres effectifs. La durée du

15.1. Le président, le secrétaire et le trésorier sont élus par vote secret à la majorité relative par l'A.G. pour une durée de trois ans.

Les candidatures pour ces trois fonctions doivent parvenir par lettre recommandée au Conseil d'Administration en exercice au plus tard la veille de l'Assemblée Générale. Lorsque le mandat du président, secrétaire ou trésorier devient vacant, le Conseil d'Administration procède à la nomination par interim d'un remplaçant, membre du Conseil d'Administration, jusqu'à la prochaine assemblée générale. La personne élue par l'Assemblée Générale terminera le mandat de son prédécesseur.

15.2. Les membres effectifs des établissements hospitaliers, des établissements du moyen et long séjour, et des structures sans lit élisent par domaine un vice-président et un membre au CA.

Le mandat des vice-présidents et des membres du CA ont une durée de 2 années.

Art. 16. Les membres sortants du Conseil d'Administration sont rééligibles. Les administrateurs sont révocables pour motifs graves par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des 2/3 des voix.

Art. 17. Le Conseil d'Administration est convoqué soit par le président, soit par le secrétaire. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante

Art. 18. La signature conjointe du président ou de son représentant et d'un membre du Conseil d'Administration engage valablement l'association.

Art. 21. Les activités de l'association sont organisées par les groupes de travail. Les groupes de travail proposés par les membres ou par le Conseil d'Administration sont confirmés par l'Assemblée Générale.

Chaque membre effectif ou son suppléant doit être actif dans au moins un groupe de travail.

Chaque groupe de travail élit en son sein un responsable qui doit être membre effectif. Les responsables des différents groupes de travail, sont d'office membres du Conseil d'Administration à titre consultatif.

Art. 23. Les comptes sont clôturés chaque année au 31 décembre et sont soumis à l'assentiment de l'Assemblée Générale. Ils sont revus par deux réviseurs de caisse qui sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans.

Ils ne peuvent pas être membres du Conseil d'Administration.

Art. 25. Le fonctionnement de l'Association est réglementé par un règlement d'ordre intérieur.

mandat est de deux ans. La moitié des mandats est renouvelée chaque année.

Le président, le secrétaire et le trésorier sont élus par vote secret à la majorité relative par le Conseil d'Administration pour une durée de deux ans.

Art. 15. Les membres sortants du Conseil d'Administration sont rééligibles. Les administrateurs sont révocables pour motifs graves par une Assemblée Générale Extraordinaire statuant à la majorité des 2/3 des voix des membres effectifs présents.

Art. 16. Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué soit par le président, soit par le secrétaire. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente ou représenté par procuration. Par présence, une procuration est admise.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 17. La signature conjointe du président et du secrétaire engage valablement l'association.

aboli

Art. 21. Les comptes sont clôturés chaque année au 31 décembre et sont soumis à l'assentiment de l'Assemblée Générale. Ils sont revus par deux réviseurs de caisse qui sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée d'un an.

Ils ne peuvent pas être membres du Conseil d'Administration.

aboli

Art. 26. En cas de dissolution, le patrimoine sera transmis à l'Association pour la Recherche sur le Cancer et les maladies du sang.

Référence de publication: 2011084281/228.

(110093270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Art. 23. En cas de dissolution, le patrimoine sera mis à disposition dans un but de promouvoir les soins de santé au Grand-Duché de Luxembourg.

L.B. Professionnel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.300,00.

Siège social: L-9647 Doncols, 23, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 149.968.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087343/10.

(110098346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Largo S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 31.323.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087345/10.

(110098736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Le Sot L'y Laisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 6, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 105.984.

Extrait de la Résolution Assemblée Générale Extraordinaire du 03.06.2011

Résolution

L'Assemblée prolonge le mandat des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg.

Référence de publication: 2011087347/14.

(110098668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 148.759.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2011

1/ L'assemblée accepte les démissions avec effet immédiat de Monsieur Romain THILLENS, Madame Cornelia METTEN et Monsieur Christophe BLONDEAU, de leurs fonctions d'administrateurs de la société.

2/ Sont nommés administrateur, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011088519/20.

(110099815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Lexin Alfortville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087349/11.

(110098201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Linec Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087351/10.

(110098670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

LNJ Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 146.541.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087353/10.

(110098750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

W2007/W2008 Ourse Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.892.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2008, acte publié au Mémorial C No 1506

RECTIFICATIF

Suite à la publication du 19 février 2010 no LO 100025606.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W2007/W2008 Ourse Holding B S.à r.l.

Maxime Nino

Manager

Référence de publication: 2011094254/16.

(110106183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.
